

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 juin 2012

L'an deux mil douze le cinq juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2012

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline (arrivée à 19h45), FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, CART Claude, PHILIPPE Jacques, BECHEVET Patrick, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, ROUAULT Raphaël, PAILLET Hervé (arrivé à 20h), DEVILLE François, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame EPRON Catherine à Madame DESPRES Muriel, Monsieur BOURQUI Roger à Monsieur BECHEVET Patrick, Monsieur BERGERON Pierre à Monsieur FILLION Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle et Monsieur PERROUD Frédéric.

Monsieur BONDURAND Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **RENOUVELLE** ses condoléances à Mme FAVRE-VICTOIRE et à sa famille pour le deuil qui les a affectés.
- **SOUHAITE** un bon et prompt rétablissement à Monsieur PERROUD Frédéric accidenté ;
- **DIT** sa satisfaction concernant le succès affiché par les différentes manifestations, comme le championnat régional de dressage organisé par le Centre Equestre des Fleysets et l'association « APACHE », l'Allingeoise 4^{ème} édition au profit de l'APEI et Polyhandicapés (pour les Ailes de Lyssandre), le tournoi de foot U11 & U 13 6^{ème} édition, le tournoi de tennis, visites guidées des fouilles archéologiques aux Châteaux, Portes Ouvertes de l'Action Jeunesse et Petite Enfance sur le site de l'Aérospatiale. Le Maire rappelle la commémoration du 4^{ème} anniversaire de l'accident de Mésinges, face à la stèle érigée sur le site des Châteaux et l'organisation d'une journée sportive et ludique à Sciez le dimanche 3 juin par l'association « Sourire des Anges » au profit d'activités périscolaires.
- **EST INFORMÉ** de l'organisation d'une réunion publique de bilan d'une année de mandat de Georges Constantin, Conseiller Général du canton de Thonon-Ouest. Monsieur DEVILLE souhaite savoir si le dossier de l'aménagement du carrefour du Crêt Baron sera abordé. Le Maire indique que cette demande a été une nouvelle fois formulée lors de la dernière réunion organisée par le Conseiller Général et les huit Maires du canton. Il ajoute avoir aussi rappelé l'urgence de traiter le sujet d'un projet de piscine sur le Chablais, les disponibilités en plages horaires étant de plus en plus rares et les conditions d'accueil et de réservation de créneaux horaires afin de permettre aux enfants l'apprentissage de la natation de plus en plus aléatoires.
- **ENTEND** Monsieur le Maire rappeler que la dernière visite des fouilles archéologiques dans le cadre du Programme Européen AVER est organisée le mercredi 6 juin à 18h, avant de nouvelles présentations lors de la Journée Nationale de l'Archéologie le 23 Juin prochain et les Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 Septembre 2012.
- **EST INVITE** à participer à la manifestation organisée par le SIAC pour célébrer l'approbation du SCOT et la labellisation UNESCO du Geopark Chablais le 25 juin à Ripaille à 18 heures. Le Maire présente les différents outils de communication envisagés pour valoriser le Géopark Chablais.

- **RECOIT** le livret « un été aux Châteaux », disponible en Mairie, qui recense l'ensemble des évènements qui se dérouleront sur le site des Châteaux au cours de l'été 2012.
- **RECOIT** les invitations adressées par les candidats aux législatives : M. FRANCINA le vendredi 8 juin à la salle Lémania, Mme ESCOUBES le même soir à l'espace Tully.
- **EST INFORMÉ** de la qualification de Nicolas Mouton, membre de l'Aviron Thononais, aux Jeux Olympiques de Londres. La communauté allingeoise lui adresse ses félicitations et encouragements.
- **RECOIT** les remerciements du CLALS pour la subvention attribuée à cette association, remerciements du père Johnny Cheruvyl pour l'aide technique apportée par la commune lors de la cérémonie d'ordination diaconale d'Albert Vautey.
- **SOUTIENT** l'équipe MJC, l'équipe nouvellement installée qui ne ménage pas ses efforts pour préparer dans les meilleures conditions les portes ouvertes prévues le 9 Septembre sur le Site de l' «Aérospatiale». M. DEVILLE rappelle que le bon déroulement du tournoi de foot lors du weekend de Pentecôte est aussi du à l'investissement des employés communaux dans l'entretien des terrains, dont la qualité a été unanimement reconnue. Le Maire rappelle que la SSA (Société Sportive d'Allinges) est toujours reconnaissante des efforts de la commune, soucieuse de la qualité de la vie associative. Mme GHIGLIONE confirme également que l'installation du chapiteau pour le tournoi de tennis a été très appréciée, par le Tennis Club d'Allinges. Mme FAVRE-VICTOIRE et M. le Maire rappellent le succès de l'Allingeoise, manifestation à laquelle la Mairie a apporté son soutien, en complément du Lions Club, Lac et montagne acteur de l'évènement.
- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 9 mai, en prenant en compte les remarques de M. PILLOT qui précise ne pas avoir été seul à souhaiter prendre du temps pour décider du passage ou non en Agence Postale Communale (APC), s'étant joints à M. PILLOT, Mme BOISSINOT et Messieurs ROUAULT et BONDURAND.
- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter un rapport concernant les finances de la Communauté de Communes des Collines du Léman (3CL), dressé par M Le Trésorier. Le niveau d'endettement est en baisse constante, la capacité de désendettement se réduit à 10 ans, contre 16 ans en 2010 et 28 ans en 2009. La capacité d'autofinancement nette se renforce. La situation générale autorisera la collectivité à se positionner sur de nouveaux investissements dans le cadre du Nouveau Plan Pluriannuel d'Investissements.
- **REVIENT** sur le débat concernant le passage du Bureau de Poste d'Allinges en Agence Postale Communale. Le Maire rappelle que ce choix s'impose dans une véritable démarche de défense du service public. Il souhaite défendre le service de proximité et avancer sur ce dossier pour proposer des horaires d'ouverture permettant d'assurer un haut niveau de service. Il rappelle que la Poste versera, si le choix de création d'une APC est arrêté une indemnité de 952€ par mois révisable chaque année. Il propose de ne pas rouvrir le débat déjà réalisé lors de la séance précédente et propose de prendre la décision. M. PILLOT s'interroge sur le fait de savoir s'il est possible d'avoir une approche sur le coût global de fonctionnement d'une APC. M. le Maire considère que c'est un coût aux alentours de 15 000€ pour la collectivité. Le Maire souhaite que les horaires proposés, à défaut d'atteindre 35 h hebdomadaires, soient de préférence calqués sur ceux offerts par la Mairie et ajoute que vis-à-vis de la qualité du service rendu, le coût supplémentaire ne sera pas excessif. M. PHILIPPE dit que la personne qui s'occupera du fonctionnement de La Poste ne sera pas mobilisée pour les activités postales uniquement, mais pourra également réaliser d'autres tâches pour la commune, sur le même lieu. Le Maire poursuit cette réflexion et considère qu'il y a effectivement la possibilité de développer un Point d'Accueil Touristique pour valoriser le site des Châteaux, inscrit dans la Géoroute du Géopark labellisé UNESCO. M. DEVILLE rappelle que cela n'était pas prévu au Débat d'orientations Budgétaires. Le Maire répond à cette remarque pertinente que le temps nécessaire à la mise en place du dispositif APC n'impactera pas le budget avant fin 2012, l'incidence financière sera donc minime. M. JORDAN est opposé à la création de l'APC, Il s'interroge sur le véritable besoin d'une extension des horaires d'ouverture. Pour lui, la Poste est mal placée au Chef-Lieu, se trouvant dans un endroit dangereux en termes de circulation. Il prétend que les usagers ont pris l'habitude d'aller à Thonon et estime que l'étendue du territoire communal ne facilite pas l'utilisation de la Poste. Il soutient la formule actuelle soit un Bureau postal ouvert 12h par semaine sans extension d'horaires. M. DUPUIS opposé à ce point

- de vue rappelle que la fréquentation a doublé pendant la période d'essai à 30 heures hebdomadaires en accueillant notamment des personnes venant de Thonon. Le Maire observe que de nombreuses personnes fréquentent la Poste mais trouvent souvent porte close, il explique que la formation professionnelle du personnel est assurée par la poste autant que de besoin. Il considère que la prise de risque d'ouvrir une APC est faible. M. PILLOT juge que l'APC n'apportera rien de plus. Mme BOISSINOT rappelle que l'envoi d'un courrier urgent en fin de matinée exige de se rendre à Thonon. M. ROUAULT dit que la Poste est une Société Anonyme à 100% publique qui doit remplir ses obligations. M. PILLOT rappelle que les représentants de la Poste ont exprimé le fait que le courrier postal était voué à disparaître. Le Maire souhaite savoir si les élus veulent défendre ou non le service public de proximité en tant que service à la population. Il pose donc la question de savoir si politiquement, la commune défend le service public ou non. Mme DESPRES interroge M. JORDAN sur le problème de la récupération des recommandés lorsque le bureau de Poste est fermé le samedi matin. Mme BOISSINOT pose la même question. M. PILLOT dit que les travailleurs frontaliers ou les autres usagers peuvent aller à la poste de Perrignier ou de Bons-en-Chablais. Le Maire pense qu'il est important de maintenir la Poste au Chef-lieu, du fait notamment de la fréquentation importante de la Mairie et que les usagers sont souvent les mêmes personnes. Pour M. JORDAN le passage de la Poste en statut APC n'est pas justifié. Mme BILLAULT s'interroge sur le coût. M. FILLION estime que le surcoût est anecdotique par rapport à la masse du budget communal. M. PAILLET souhaite savoir si on a connaissance de retours d'expériences. M. ROUAULT indique qu'à Habère Poche, les retours sont très positifs puisque cela a permis de conserver un service sur la commune et de ne pas obliger les déplacements vers Annemasse. Pour le Maire, une commune de 4 000 habitants ne doit pas se retrouver sans Poste ou APC et ne peut s'exonérer de cette mission de service public en renvoyant les usagers sur les communes voisines. De plus, il rappelle l'esprit du SCoT approuvé qui soutient les services de proximité à maintenir et à encourager dans un concept de développement durable. M. CART estime que chacun se plaint de la disparition du service public et s'étonne du manque de volonté politique pourtant nécessaire à la prise de bonnes décisions. Pour M. PILLOT il n'y a pas de disparition du service public puisqu'il existe dans les communes alentours. M. GASPARINI affirme qu'il est important de conserver ce service pour les entreprises d'Allinges. M. JORDAN dit que les entreprises peuvent organiser le ramassage de leur courrier grâce aux sociétés privées. Mme BILLAULT souhaite revenir sur les clefs de répartitions que le SIBAT applique aux communes adhérentes. M. le Maire indique que le ramassage scolaire (Ptit But 1 et 2 et Scola But 1 et 2) et le service de transport public (lignes régulières M et N, Allobus) ont été scindés, mais le niveau de participation est le même pour toutes les communes. Concernant le SIBAT, l'effort financier important consenti par la commune a généré une fréquentation des abonnés d'Allinges en augmentation de 76% depuis la restructuration du réseau (2010). Mme BILLAULT souhaiterait que soit présenté un bilan de la fréquentation du SIBAT. Le Maire indique qu'il y a 13% d'abonnés sur la commune. Après cet intermède hors sujet, le Maire met aux voix le passage en APC qui traduit le choix des élus de sauver ou non un service public de proximité : Messieurs PILLOT et JORDAN votent contre, Mesdames BILLAULT et FRULEUX ainsi que Messieurs BONDURAND et ROUAULT s'abstiennent. Le passage en Agence Postale Communale (APC) est donc adopté à la majorité par 18 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport technique de M. CART qui présente le bilan des travaux de restructuration du secteur RD 12 des Fleysets et Le projet de création d'un « Espace Jeunes » à la Chavanne, conformément aux orientations du débat budgétaire. L'ensemble des prestations sont en voie d'achèvement. Concernant l'impact sur la limitation de la vitesse, la dénivellation du plateau traversant sera accentuée dans le sens Thonon/Noyer. M. BONDURAND dit que le plateau traversant rouge est devenu de teinte noire. M. CART explique que ceci est consécutif au faible délai de fermeture de route. M. BONDURAND constate un ralentissement des véhicules, moins visible concernant les camions. M. le Maire pour répondre de manière globale indique qu'il est intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités dont les Conseillers Généraux Thonon Est et Ouest pour proposer un plan de circulation aux camions, notamment ceux qui fréquentent les carrières chablasiennes. Ils pourraient selon eux monter par les Fleysets via RD12 et redescendre par la RD

26. M. DEVILLE estime que ce tracé serait plus fluide. M. le Maire voudrait inciter les élus et les entreprises à étudier ce tracé. M. CART reprend la parole et présente un bilan financier de l'opération du chantier Fleysets, qui dégage un reliquat de 17 000€ par rapport à l'estimation initiale. Il rappelle qu'il reste à terminer quelques aménagements mais l'ensemble devrait être achevé au plus tard dans 3 semaines. Le Maire émet une réserve sur la capacité du plateau traversant à ralentir les véhicules. En cas de nécessité, il sera modifié pour être plus prononcé. M. CART passe ensuite sur le dossier concernant le projet de l'Espace Jeunes, qui fait l'objet d'une subvention du Conseil Général de 21 000€. Il indique qu'un cahier des charges est en train d'être élaboré pour consulter les entreprises. M. DEVILLE transmet le souhait des voisins, qui aimeraient que cet équipement soit le plus éloigné possible des habitations. M. le Maire espère que les jeunes qui ont adressé une pétition afin d'obtenir un espace dédié à la jeunesse ne cautionnent pas le comportement inadmissible des individus « qui déposent les bouteilles de verre cassées aux alentours du stade, qui arrachent les fleurs communales pour les poser sur des voitures, ou qui renversent les panneaux électoraux ». Le Maire indique qu'il ira déposer plainte en gendarmerie contre les affichages sauvages, les tags sur les bâtiments communaux et tout autre dégradation du mobilier urbain. Il explique également que lors de la réunion du CISPD, de nombreux maires, le commissaire de police et Commandant de la gendarmerie ont fait part du gros problème que représente la hausse de la consommation d'alcool chez les jeunes, cause des nombreuses incivilités et dégradations dans les communes. M. PILLOT s'interroge sur la possibilité d'ouvrir un portillon pour le terrain de foot, afin que certaines personnes puissent notamment aller jouer aux boules. M. DUPUIS indique que la réalisation d'un terrain de boule sera incluse dans le projet d'espace jeunesse. M. le Maire précise que l'ouverture du stabilisé aux joueurs de boule, devra être organisée.

- **APPROUVE** le passage des emprunts contractés auprès du SYANE pour des travaux de construction de réseaux secs (électricité, téléphonie) de 20 ans à 15 ans de durée, modification qui entraînera une légère augmentation des annuités à prévoir dans les prochains budgets. Adopté à l'unanimité.
- **CHOISIT** l'entreprise Comte pour réaliser les travaux de consolidation de la courtine Nord-Est de Château Neuf, qui a proposé une offre techniquement et économiquement satisfaisante, pour un montant de 52 433€ HT, subventionnées à hauteur de 45 000€. Le Maire indique que l'entreprise Comte est accréditée « Monuments Historiques » et qualifiée pour les travaux sur les monuments classés. Il rappelle le plan de financement qui permet à la commune de ne financer que 20% du montant des travaux, soit un peu plus de 10 000€. Adopté à l'unanimité. Mme BILLAULT s'interroge sur le montant de la subvention supplémentaire offerte pour cet ouvrage. Le Maire lui apporte les éclairages nécessaires et insiste sur l'intérêt notamment financier d'avoir obtenu le classement du site par le Ministre de la Culture.
- **CHOISIT** le fournisseur du self pour le restaurant scolaire. En préambule, Le Maire indique que le prestataire retenu dans le cadre du groupement de commandes sollicité par la 3CL pour la fourniture de repas à la cantine est « mille et un repas », pour un coût amélioré et une qualité de service plus intéressants. Le prix unitaire du repas est abaissé de 3,38 € à 3,25 € H.T. M. PHILIPPE précise que l'entreprise intègre des produits bio dans chacun de ses menus. Mme SPECIA s'interroge sur le lieu de production des repas, qui sera à Argonay. M. PHILIPPE présente le rapport d'analyse du marché concernant la fourniture du self pour le restaurant scolaire. Il rappelle l'objet de la commande, la période de consultation et présente les deux offres reçues. A la suite de cette présentation, il commente le classement des offres et propose la Société Névétechnic la mieux disante au montant de 18 960€ HT avec l'option chariot de débarrassage. M. DEVILLE souhaite savoir si ce matériel sera susceptible d'être réutilisé dans le prochain self. M. le Maire indique que cela a été demandé dans la consultation et sera possible. Mme BILLAULT souhaite savoir si le coût de l'investissement est conforme à ce qui avait été estimé au moment du DOB. M. le Maire indique que le coût final est légèrement supérieur à l'estimation de départ mais cet investissement s'équilibre vis à vis d'autres réalisés à un coût inférieur aux estimations. M. JORDAN s'interroge sur le fait de savoir si Névétechnic a déjà équipé notre collectivité. M. le Maire répond par l'affirmative. Adopté à l'unanimité.

- **ADOpte** à l'unanimité la motion contre les autorisations d'exploration et d'exploitation de gaz et huile de schiste, qui fait suite au dépôt d'une demande d'autorisation de prospection de ces fluides par une société suisse sur le secteur du Chablais. M. le Maire propose de reprendre et d'adopter dans les mêmes termes la motion que celle adoptée par le Conseil Syndical du SIAC, de manière à donner plus de force au mouvement initié par cette structure fédérant les 62 communes du Chablais. Adopté à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter le projet de création par l'office du tourisme et le SIAC de Thonon d'un itinéraire de découverte des châteaux et zones humides protégées dès l'été 2012 à titre expérimental. Il estime que cela est intéressant et qu'il est envisageable d'intégrer dès 2013 le sentier d'interprétation du marais de la Bossenot permettant de parcourir plusieurs sites de la géoroute (Vouas du Lyaud, Châteaux des Allinges et Fondation Ripaille, Réserve Delta de la Dranse).
- **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget. Il s'agit d'un ajustement d'un montant de 3 555.89€ permettant la mise en concordance à l'euro puis du Compte Administratif et du Budget Principal.
- **ENTEND** Mme BOISSINOT demander à ce que les automobilistes soient incités à se garer sur le parking au chef lieu plutôt que devant la MJC, de manière à permettre aux enfants de jouer dans la cour en dessous de la Mairie. M. le Maire reconnaît l'intérêt de cette demande et propose de trouver une solution compatible avec le fonctionnement de la MJC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance la séance est levée à 22h.
Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.